

**AVIS D'APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION
DANS LE CADRE DE L'ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES VÉTÉRANS
AYANT RÉSIDÉ OU QUI RÉSIDENT TOUJOURS À L'HOPITAL SAINTE-ANNE
DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2016**

Le Tribunal a approuvé la convention de règlement et transaction (la « **Transaction** ») intervenue entre les demandeurs Feu Wolf William Solkin, Louise Solkin, Feue Joyce B. Saunders Salmon et Earl Joseph Kennedy (les « **Demandeurs** ») et les Défendeurs le Procureur général du Canada, le Procureur général du Québec et le Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (collectivement les « **Défendeurs** ») concernant l'action collective instituée par le Demandeur dans le dossier de Cour n° : 500-06-000952-180 (l'« **Action collective**») alléguant que les Défendeurs ont fait défaut de maintenir le niveau de soins et de services que les Anciens combattants recevaient à l'Hôpital Sainte-Anne avant la cession de celui-ci à un établissement de santé et de services sociaux de la province le 1^{er} avril 2016.

Le Tribunal a également approuvé les honoraires professionnels des avocats et nommé la firme Mazars conseils inc. (« **Mazars** ») à titre d'administrateur des réclamations des membres ou représentant de membres

En considération de cette Transaction, les Défendeurs verseront la somme de 19 000 000\$ à titre de montant total et global. En contrepartie du paiement de la somme de 19 000 000\$, les Défendeurs recevront une quittance complète de toutes les réclamations contre elles incluses dans cette Action collective visant la période allant du **1^{er} avril 2016** jusqu'au **31 octobre 2020**, inclusivement.

La Transaction ne peut d'aucune façon constituer un aveu de responsabilité des Défendeurs que ce soit quant aux faits ou au droit.

A. Qui est membre du groupe visé par le présent avis ?

Les membres du Groupe seront affectés par la Transaction. Vous êtes un « **Membre du Groupe** » si vous entrez dans la définition suivante :

« Toutes les personnes qui sont ou qui étaient des Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ou de la Guerre de Corée et qui étaient résidentes à l'Hôpital Sainte-Anne à partir du 1^{er} avril 2016 ou après, ainsi que leurs héritiers et/ou ayants droit. »

B. Comment déposer une réclamation

Vous trouverez, joint au présent Avis, les modalités de réclamation, le formulaire à remplir afin de présenter une réclamation, la liste des documents à joindre à ce formulaire, le cas échéant, et l'endroit où transmettre votre réclamation, que ce soit par la poste, par courriel ou par fax. Votre réclamation doit être transmise avant minuit le **31 août 2021** à Mazars à l'adresse suivante :

**Mazars Conseils financiers
Crises et règlement de différends
215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada**

OU

Par courriel à l'adresse suivante : anciencombattant@mazars.ca

OU

Par fax au numéro suivant : 514-845-3859.

Les Membres qui auront soumis leur réclamation accompagnée des documents requis et dont la réclamation aura été acceptée par l'Administrateur auront chacun droit à une part du montant du Règlement calculée sur la base du nombre de jours-présence qu'ils ont passé à l'Hôpital Ste-Anne du 1^{er} avril 2016 au 31 octobre 2020, multiplié par un montant identique qui sera déterminé de façon définitive une fois que toutes les preuves de réclamations auront été traitées.

Une copie du jugement rendu le 29 avril 2021 est jointe au présent avis et est également disponible sur le site internet à l'adresse www.savonitto.com.

C. Qui sont les avocats représentant les Membres du Groupe?

Les cabinets d'avocats **Services Juridiques Laurent Kanemy inc.** et **Savonitto & Ass. inc.** sont les procureurs des Membres du Groupe et leurs coordonnées sont les suivantes :

**Services Juridiques Laurent
Kanemy inc.**
Me Laurent Kanemy
Gare Windsor,
9e étage
1100 avenue des Canadiens de
Montréal
Montréal, Qc, H3B 2S2
Tel : (514) 843-4855
Email: kanemy@ncc-lex.com

Savonitto & Ass. Inc.
Me Michel Savonitto
Me Julie Savonitto
468, Rue St-Jean, Suite 400
Montreal, QC H2Y 2S1
Tel: (514) 843-3125
Email: veterans@savonitto.com

D. Comment puis-je poser des questions?

Pour plus d'information, veuillez visiter le site internet www.savonitto.com

Si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse sur le site internet, veuillez communiquer par courriel ou par téléphone avec les procureurs des Membres du Groupe aux coordonnées ci-dessus.

E. Interprétation

Cet avis est un résumé du jugement rendu le 29 avril 2021. En cas de conflit entre cet avis et le jugement, celui-ci prévaut.

**VEUILLEZ NE PAS APPELER LES DÉFENDEURS ET/OU LE TRIBUNAL À
PROPOS DE CETTE ACTION COLLECTIVE.**

Cet avis a été approuvé par la Cour supérieure du Québec